

Association Départementale d'Information sur le Logement de Lot et Garonne

# L'ADIL 47

**Une équipe de juristes spécialistes dans le logement**

Plusieurs points d'informations dans le département



## Permanences près de chez vous

*uniquement sur rendez vous*

**Marmande** : 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi de 10h à 13h  
28 rue Léopold Faye (service habitat de VGA)

**Tonneins** : 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi de 14h30 à 16h30  
1, place Théodore Desclaux (locaux OPAH)

**Villeneuve-sur-Lot** : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi de 9h30 à 12h30  
Pole de l'Urbanisme (aux Haras)

**Villeneuve-sur-Lot** : 3<sup>e</sup> jeudi de 9h30 à 11h30  
au Point d'Accès au Droit du CDAD, Tribunal d'Instance, 6 rue du Général Blaniac

**Pont du Casse** : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi de 14h30 à 16h30  
à la mairie de Pont du Casse

**Estillac** : 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi de 9h30 à 11h30  
locaux de l'ancienne communauté de communes de Laplume en Brulhois

**Layrac** : 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi de 14h30 à 16h30  
à la mairie de Layrac

**Aiguillon** : 2<sup>e</sup> vendredi de 9h30 à 11h30  
au centre médico social - Passage Jean Monnet (proche de la mairie)

**Pour prendre rendez-vous**  
Contactez nous au

# 05 53 67 93 65



## INFORMATIONS GRATUITES

# ADIL 47

Association Départementale d'Information sur le Logement de Lot-et-Garonne



6 bis boulevard Scaliger  
47000 AGEN  
Tél 05 53 67 93 65  
Fax : 05 53 87 79 19

courriel : [adil-47@live.fr](mailto:adil-47@live.fr)  
Site Internet : [www.adil47.org](http://www.adil47.org)



## Heures d'ouverture

Lundi au vendredi  
9h à 12h - 13h à 17h

Samedi matin  
9h à 12h

← permanences dans le département

# CONSTRUIRE, ACHETER, VENDRE, LOUER, FAIRE L'ADIL 47 VOUS PROPOSE UN CONSEIL

## Les financements

prêts et aides dont vous pouvez bénéficier, plan de financement le mieux adapté à votre situation personnelle...

Des juristes spécialistes du logement, vous établissent un diagnostic financier informatique « sur mesure »

**Un plan de financement bien étudié avec votre ADIL, est un gage de sécurité**

## Les contrats

contrat de vente, contrat de construction, contrat d'entreprise, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat de prêt...

## Les relations avec les professionnels

agents immobiliers, notaire, syndic, architecte, constructeur, maître d'œuvre, établissement de crédit...

**Les assurances** liées à l'emprunt, à la construction ou à l'habitation.  
**Les garanties** hypothèques caution...

L'ADIL vous guide dans vos projets, mais elle n'agit pas à votre place. Son rôle exclusif est de vous informer et de vous conseiller sans prendre parti.

**La réglementation** sur la qualité de l'habitat : décence, insalubrité, amiante, plomb, termites, maîtrise de l'énergie....

**L'ADIL 47 FAIT PARTIE D'UN RÉSEAU NATIONAL  
ELLE EST AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DU  
LOGEMENT APRÈS AVIS DE L'ANIL**



**AVANT DE VOUS ENGAGER CONSULTEZ VOTRE ADIL : VOUS Y TROUVEREZ GRATUITEMENT DES**